

COMPTE RENDU DU COLLECTIF DOM 2 octobre 2020

Présents : ANNEROSE Jessica, CINQ Véronique, CONSTANT Frédéric, DULYS nelly, GOFIN Alexandre, KANCEL Edith, LEONOFF Sandrine, MICHON Christophe, SELVA Philippe, THIMODENT Gérard, THIRION Nicolas

Autour d'un ordre du jour chargé, le collectif se réunit avec de la volonté de faire avancer le revendicatif.

Après une introduction portant sur les points d'actualité :

- ▶▶ Fin des congés bonifiés
- ▶▶ Communiqué de l'UFSE portant sur le décret du 02 juillet 2020 mettant fin à ces congés bonifiés
- ▶▶ Demande d'audience de la CGT à Amélie de Montchalin et DL de la CGT au CCFP du 23-07-20
- ▶▶ Réunion d'un « inter-collectif » des originaires d'Outre-Mer le vendredi 16 octobre à 09h30 en salle du CCN, où nous sommes invités

Il a été donné connaissance aux camarades des points d'actualité concernant les DOM.

Puis la discussion a été ouverte sur l'ordre du jour et les 3 points prévus :

I – Le décret du 02 juillet 2020

II – Le nouveau journal Info BO-KAY

III – Les dossiers en cours qui se sont multipliés concernant les camarades

I – LE DÉCRET DU 02 JUILLET 2020

Tout le monde a eu connaissance du nouveau décret du 02 juillet qui met fin aux congés bonifiés.

Le décret a été signé le 02 juillet par le premier ministre de l'époque, Edouard Philippe, avant que lui-même ne démissionne le 03 juillet.

Des informations ont été remontées de l'UFSE.

A la suite de publication du décret, un communiqué a été publié le 10 juillet.

De la même manière une demande d'audience a été faite auprès d'Amélie de Monchalin. Elle aurait promis de nous recevoir, mais il n'y a pas encore de date de rendez-vous connue sur le sujet.

Ce qui est à noter, c'est que la demande d'audience est adossée au compte rendu du Conseil Commun de la Fonction Publique du 23 juillet 2020 où le ministre des Outre-Mer a dit à propos des agents originaires :

« Tout ce que nous faisons, nous pouvons le défaire, et nous pouvons nous adapter »

De même, un guide concernant le nouveau décret est en préparation à l'UFSE.

Il devrait traiter de :

- ▶▶ la perte de congés (perte de la bonification de 34 jours tous les 3 ans. Il ne s'agirait plus de congés bonifiés
- ▶▶ augmentation des charges, qui seraient supérieures lors de 3 voyages de 31 jours en 6 ans plutôt que de 2 voyages de 65 jours en 6 ans.

Enfin, il y a une invitation à un « inter-collectif » le 16 octobre 2020, dans 2 semaines exactement, dans la salle du CCN pour discuter de la conduite à tenir.

C'est d'autant plus prégnant, qu'il semblerait d'après l'UFSE, que les différentes administrations tendraient à vouloir appliquer ce décret de manière différenciée, c'est à dire par exemple en réduisant encore le nombre de 31 jours de congés restant.

Le collectif a exprimé différentes possibilités de mobilisation, allant des recours juridiques, TA, questions de constitutionnalité, saisine des parlementaires et personnalités, pétitions, jusqu'aux actions.

Il convient néanmoins de voir ce qui va ressortir de l'inter-collectif du 16 octobre

Pour le 16 octobre, il a été décidé que les membres du collectif porteraient les revendications suivantes :

- ▶ Retrait du décret du 02 juillet 2020
- ▶ Un CIMM (centre d'intérêts matériels et moraux) appliqué à toute la fonction publique et limité à 2 critères émanant d'une liste
- ▶ Réécriture et amélioration du décret de 1978 avec extension des droits des originaires :
 - aux COM (communautés d'Outre-Mer)
 - aux concubins

Il a été également abordé une question qu'il faudra éclaircir. Elle est constituée de la modification du remboursement du billet dans l'ancien décret par une prise en charge dans le nouveau

Devant les nombreuses questions qui se posent, et le recensement pour la prochaine campagne de congés bonifiés, le collectif a décidé de publier un communiqué court et informatif sur la question.

Il devrait être rédigé par Gérard.

Il a été évoqué le travail d'analyse de Luc Vergison et qui devrait être synthétisé dans un article du journal (voir ci-après).

II – LE NOUVEAU JOURNAL INFO BO-KAY

Un véritable « appel d'air » a été engendré par le journal. S'il n'est pas uniquement dû à la renaissance du collectif, alors il a été vraiment créé littéralement par le journal qui en est l'émanation directe.

Cela se mesure au nombre de dossiers qui sont remontés après la diffusion du journal.

Une coïncidence semble impossible.

Mais surtout, cela doit faire prendre conscience au formidable outil que constitue ce journal.

Et donc par voie de conséquence au soin qu'il faut y apporter.

200 et 300 exemplaires ont été édités et distribués aux membres du collectif.

La réflexion a été menée sur le prochain numéro.

Il serait constitué de 4 pages comme suit :

- ▶ page 1 : Editorial par Philippe
- ▶ page 2 : Questions-réponses sur le décret avec une introduction précisant la mobilisation de la CGT sur la question du décret (pub !) par Gérard et Nelly
- ▶ page 3 : historique mettant en exergue l'insurrection de 1870 à Rivière Pilote en Martinique. L'article pourra être « feuilletonné » et aurait sa suite dans les numéros suivants par Frédéric et Alexandre
- ▶ page 4 : Analyse juridique du décret du 02 juillet à partir du travail de Luc Vergison en retranscrivant son écrit sous une forme adaptée pour le journal par Nicolas

Le problème de la communication est également posé.

Trop nombreux sont les originaires qui sont esseulés et la CGT est sans doute le seul syndicat qui mène une activité spécifique sur ces questions.

Le collectif demande ainsi la possibilité d'ouvrir un compte Face Book dédié auprès de notre syndicat et de sa direction nationale.

III – LES DOSSIERS EN COURS QUI SE SONT MULTIPLIÉS CONCERNANT LES CAMARADES

La question des dossiers a été soumise au collectif.

Depuis fin juin et début juillet (après la publication du journal), ils se sont multipliés.

Après une pause pendant l'été, cela a repris depuis la rentrée, même si c'est peut-être à un niveau moindre pour l'instant.

Ce qu'on peut observer :

C'est en premier lieu le nombre de dossiers.

En second lieu, il faut retenir de toutes ces demandes « domiennes » la grande variabilité des demandes mais aussi peut-être leur inégale importance.

Certains dossiers ne constituent que des demandes d'informations, même s'ils sont d'inégales difficultés.

En troisième lieu, il y a tous les cas qui demandent une intervention auprès de la DG. Là aussi, même constat. Certaines demandes sont simples et trouvent une réponse « technique » après renseignement (date...), d'autres sont plus complexes et nécessiteraient si on veut aller jusqu'au bout car on en serait convaincu, d'aller jusqu'au tribunal administratif.

Ce qu'il faut savoir :

C'est que tous les dossiers ont été traités.

MAIS :

Ils l'ont été dans un cadre de confinement et souvent d'urgence.

Les réponses ont été faites aux personnes qui avaient fait les demandes.

Mais il s'agit souvent des secrétaires de section. Il n'y donc pas toujours les coordonnées des demandeurs dont on ne peut pas prendre l'attache.

Certains cas (3 en juillet) ne rencontraient aucun écho de la part de la direction.

C'est notre secrétaire générale qui les a relayé auprès de la direction générale par écrit.

Elle a relancé ces demandes à la rentrée au moins deux fois.

Dans certains cas, la DG elle-même a fait appel au travail confiné de certains agents sur les questions relatives à l'outre-mer, et certains dossiers ont eu une réponse favorable sans que l'on en soit directement informé.

Il est impossible de continuer de la sorte.

Le collectif a donc décidé de mettre en place une « fiche de liaison » pour toutes les demandes qui lui seraient adressées.

Cette fiche normée serait simple : Nom, prénom, service et coordonnées du demandeur, avec un encart résumant la demande ou le problème.

Ce genre de fiche de liaison pourrait alors circuler au sein du collectif pour se partager le travail sans perte d'information.

Le projet de fiche serait effectué par Nicolas.

Enfin, pour se partager le travail, le collectif demande au syndicat l'autorisation pour certains camarades d'intervenir par délégation auprès de la DG.

Il s'agirait de : Nicolas, Véronique, Jessica, Gérard, Nelly et Edith.